

L'union

&

AGRICULTURE
Coeur de nos
territoires

présentent

Les **Étoiles** de
l'agriculture
et de **la viticulture**

**DOSSIER DE
CANDIDATURE**

MARNE - AISNE - ARDENNES

Nos partenaires

La Coopération agricole - Luzerne de France | Le Groupe FDSEA 51
Le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne
IA Chambre d'Agriculture de la Marne | Le Crédit Agricole du Nord Est
Cristal Union | Vivescia | Groupama | CDER

Le dossier de candidature est à remplir directement sur le fichier PDF
et à retourner au plus tard le 22 janvier 2024
par mail à etoiles-agri-viti@lunion.fr

Liste des trophées de cette édition 2024 des Étoiles de l'Agriculture et de la Viticulture

Sept catégories :

- **L'étoile de l'agriculture circuit-court**
Elle récompensera un(e) exploitant(e) agricole / viticole commercialisant des produits en circuits courts et de proximité, favorisant le contact direct avec le consommateur.
- **L'étoile de l'innovation ou agriculture connectée**
Elle récompensera la mise en œuvre de technologies numériques ou innovantes sur l'exploitation permettant d'améliorer l'efficacité de l'entreprise, la qualité de vie de l'exploitant, ou la qualité et la traçabilité des produits.
- **L'étoile de la démarche éco-responsable**
Elle récompensera la mise en œuvre d'une production agricole / viticole qui vise à réduire l'impact environnemental et à assurer une production pérenne en respectant les limites écologiques, économiques et sociales qui assurent la durabilité dans le temps de cette production.
- **L'étoile de la solidarité**
Elle récompensera un(e) exploitant(e) agricole / viticole ou une structure rassemblant plusieurs acteurs, et dont la personnalité, l'activité, l'engagement envers des associations ou collectifs au cours de l'année mérite un éclairage particulier.
- **L'Etoile de l'installation / transmission**
Elle récompensera un(e) cédant (e) d'exploitation agricole / viticole qui a concrétisé son projet de transmission par une démarche exceptionnelle ou exemplaire : transmissions des savoir-faire, projets de développement, transmissibilité de l'exploitation, etc. etc.
- **L'Etoile de l'œnotourisme, de l'agritourisme**
Elle récompensera un exploitant agricole / viticole, un collectif ou une filière qui aura développé une action pédagogique visant à promouvoir l'agriculture ou la viticulture.
- **L'Etoile de la communication de l'année**
Elle récompensera un(e) exploitant(e) agricole / viticole, un collectif ou une filière pour la mise en œuvre d'une action de communication forte envers les filières et positive envers le grand public.
- **L'Etoile Coup de Cœur**
Elle ne fait pas partie des candidatures mais ce trophée récompensera un(e) exploitant(e), une structure rassemblant plusieurs acteurs, et dont la personnalité, l'activité, l'engagement au cours de l'année mérite un éclairage particulier.

Seule la dernière n'est pas à candidater et ne figure pas dans la liste à cocher.

VOTRE CANDIDATURE

Tous les candidats seront invités à assister à la soirée de remise des trophées, dans un esprit festif et convivial. Cette cérémonie aura lieu le Mardi 13 février 2024 à la COMETE à Châlons-en-champagne. Nominés et lauréats bénéficieront d'une visibilité importante dans le journal L'Union ainsi que :

- Mise en avant de leurs activités auprès des différents acteurs locaux et ainsi porter les valeurs de l'agriculture et de la viticulture
- Rencontre des confrères, des partenaires de l'événement pour étoffer son réseau à l'occasion de la soirée de remise des trophées
- Réalisation d'un article sur l'activité dans les pages économique de l'union à l'issue de la soirée et de la diffusion des vidéos de la cérémonie sur notre le site internet lunion.tv
- La participation au cocktail d'înatoire qui suit la soirée et une mise en relation avec les partenaires de l'événement lors du cocktail d'înatoire qui suit la soirée

Pour soumettre votre candidature pour les Etoiles de l'agriculture et de la viticulture :

1. Sélectionnez le(s) trophée(s) pour le(s)quel(s) vous vous portez candidat, en cochant la(les) case(s) correspondante(s) ci-dessous

NB : le jury se réserve le droit de proposer toute évolution des catégories et tout rattachement d'un dossier à une autre catégorie que celle du dépôt de candidature

2. Complétez le formulaire ci-après en présentant votre projet en quelques lignes
3. Merci de joindre à votre dossier, une ou plusieurs photos illustrant le projet ou l'exploitation et tout autre élément d'information complémentaire qui vous paraît nécessaire.

Vous retrouverez les critères d'éligibilité dans la Charte en dernière page de ce dossier.

FICHE DE CANDIDATURE

A remplir directement sur le fichier PDF

CHOIX DU TROPHÉE

- Agriculture circuit-court
- Innovation ou agriculture connectée
- Démarche éco-responsable
- Solidarité
- Installation / Transmission
- Agritourisme, l'œnotourisme
- Communication de l'année

Informations relatives à la personne qui candidate

Nom et Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Informations relatives à l'exploitation

Nom de l'exploitation :

Type d'exploitation :

Date d'installation :

Siège de l'entreprise :

Descriptif

Décrivez-nous en quelques lignes votre projet (contexte, mise en place, objectifs, personnes impliquées, durée)

LA CHARTE DES ÉTOILES

LA SÉLECTION DES LAURÉATS

La sélection des nominés aux Étoiles de l'agriculture et de la viticulture 2024 sera issue des dépôts de candidature et complétée par des propositions émanant de la rédaction de L'union et de l'Agriculture cœur des territoires, et des propositions faites pour le collectif

JURY

Le jury est composé de :

- Représentants de L'union
- Représentants d'Agriculture cœur des territoires

Le jury reste impartial et a pour mission de définir le palmarès selon les 8 catégories énoncées

CRITÈRES DE SÉLECTION DES LAURÉATS

- L'originalité du projet
- La durabilité du projet
- L'impact visible du projet

RÈGLEMENT

- Les candidats doivent exercer leur activité dans le département de la Marne, des Ardennes ou de l'Aisne
- Une exploitation qui a déjà été lauréate ne peut pas recevoir un second trophée dans la même catégorie
- Une étoile ne peut pas être décernée conjointement à deux lauréats
- Les partenaires ne peuvent pas se porter candidat

NOS ENGAGEMENTS

- Le jury se déclare libre, indépendant et souverain
- Les lauréats sont désignés à la majorité des membres

Une question ? Besoin d'une information ?

Anne-Claire LE CERF
Chambre d'Agriculture de la Marne
Tél. 03 26 64 08 13
Mail : etoiles-agri-viti@lunion.fr